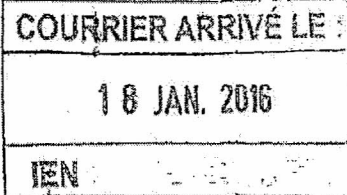


Ci-dessous un exemple de lettre trouvée dans le dossier administratif d'un collègue.
L'auteur dit bien qu'il s'adresse à l'IEN... sur demande du maire de la commune !!
Les délégués du SNUDI FO ont demandé à être reçus par la DASEN et écrit au maire en ces termes :

"Lors de la consultation du dossier professionnel, notre collègue et le représentant de notre syndicat qui l'accompagnait, ont eu la surprise de découvrir quelques lettres contenant des calomnies portant atteinte à son intégrité professionnelle.

Nous vous informons que devant la gravité de ces faits incontestables, puisqu'écrits, nous avons saisi l'avocat de notre syndicat. Nous vous informons que l'incitation, par personne ayant autorité, à proférer par voie écrite des calomnies à destination des supérieurs hiérarchiques d'un fonctionnaire en vue de le faire sanctionner tombe sous le coup de la loi".

38



M. le Directeur Départemental
de l'Éducation Nationale
38

Objet : Témoignage relatif à la
scolarité de ma fille
chez M.

M.

Suite à une demande de M. le maire, je me permets de vous adresser ce courrier.

Ma fille X, actuellement en 6^e, a eu comme institutrice M. l'année de CE1.

(...)

Avec cette institutrice, ce fut pour ma fille et nous-mêmes une année particulièrement difficile. Elle fut privée de nombreuses fois de récréations, restant en classe sans surveillance afin de finir son travail ; elle subit bien souvent des interdictions d'aller aux toilettes ; fut complètement dévalorisée aux yeux des autres enfants qui se moquaient d'elle régulièrement. Plusieurs fois X m'a signalé que la maîtresse lui tirait les cheveux.

J'ai vu ma fille perdre peu à peu totalement confiance en elle, sortant de l'école en pleurs, avec mal au ventre au moment d'y rentrer.

(...)

Cette discussion n'ayant rien amélioré, ma fille étant de plus en plus mal, à la limite de la dépression, nous avons dû nous résoudre à mettre X en privé, ainsi que sa sœur l'année suivante : elle devait entrer chez M. et nos craintes étaient grandes.

Il est dommage que certains instituteurs ne prennent pas en compte la sensibilité des enfants et puissent perturber ainsi leur équilibre. Bien sûr ils sont nombreux à faire leur travail correctement, je le reconnais, mais pourquoi certains refusent-ils de se remettre en question ? Ou simplement d'écouter les parents qui veulent aussi les aider ?

Durant toutes ces années nous avons choisi de rester discrets, préférant ne pas envenimer une situation délicate, continuant d'encourager X.

Aujourd'hui, à la demande de Monsieur le Maire, il nous semble nécessaire de témoigner.

Avec mes meilleurs sentiments.